



CA VA PETER MON GENERAL

Les PREJ sont à bout !

L'UISP FO Justice DISP Dijon demande à ce qu'une bilatérale soit organisée très rapidement entre les représentants régionaux FO Justice, ceux des PREJ et le directeur interrégional.

En effet il y a urgence, la situation des PREJ, déjà électrique, s'aggrave encore suite aux prises de position de la DISP de Dijon. C'est à croire que la DISP de Dijon s'évertue à ce que la grogne qui monte partout en France, explose à Dijon.

Il faut reconnaître qu'il nous est de plus en plus difficile de comprendre l'acharnement de la DISP à l'égard des PREJ. Est-ce une lubie ponctuelle ou la couleur syndicale qui dérange ?

Cette question bien que rhétorique, trouve son explication dans les décisions qui ont été « proposée » à notre secrétaire local. Prenons par exemple la décision des 6h de sport mensuel par agent, comment ce chiffre est-il apparu, quelle est la réflexion et l'objectif qui mène à ce calcul, et enfin, pourquoi ces questions afférentes à l'organisation et à la modification du temps de travail ne sont-elles pas votées lors d'un CTS ? N'y a-t-il pas un pôle juridique à la DISP ?

Que l'époque de l'affaire Daval semble lointaine, période où la disponibilité des PREJ a été louée. La disponibilité et le professionnalisme des agents du PREJ n'a pas faibli, c'est la volonté de rémunérer leur travail à la hauteur de leur investissement qui a disparu. La DISP de Dijon voudrait que les agents fassent autant de missions mais de préférence sans payer les heures qu'elles génèrent.

Monsieur le Directeur Interrégional, en 5 années à la tête de la DISP de Dijon, n'avez-vous pas eu le temps de revoir l'effectif des PREJ afin qu'il soit en adéquation avec le volume des missions ? Avez-vous mis en place des solutions pour la gestion des missions de plus de 13h ou les plannings à J+8 ? Vous semblez pointer du doigt la responsabilité des agents, mais de notre point de vue nous voyons l'investissement dans les missions qui leur sont confiées, ce sont des ACTEURS majeurs de notre ministère, de notre point de vue encore la bonne gestion des PREJ est en revanche de votre responsabilité tout comme l'organisation de CTS.

Les agents PREJ sont des agents à qui vous avez énormément demandé et qui vous ont rendu de grands services et de belles heures de gloire. Leur déception est à la hauteur de ce qu'ils vous ont donné, il serait bon que tout le monde sache raison garder.

UISP FO Justice Dijon

Le : 10 06 2022

